

Le Conseil,

Vu le rapport du 18 mai 1999, par lequel monsieur le président :

A - Expose ce qui suit :

Je vous sou mets le dossier concernant l'acquisition, par la Communauté urbaine, en vue notamment de la création de la place Sud dans le cadre de l'opération Lyon-Confluence, de l'immeuble situé 1, cours Charlemagne à Lyon 2°.

Actuellement, un dossier d'enquête publique est en cours de constitution et devrait être proposé à votre validation avant la fin de l'année 1999.

Cependant, un certain nombre de propriétaires ont, d'ores et déjà, accepté de céder leurs biens sous réserve d'obtenir un prix d'acquisition correspondant à celui dont ils bénéficieraient sous DUP, c'est-à-dire en incluant l'indemnité de remploi due dans ce cas.

Cette acquisition interviendrait donc aux conditions ci-après définies :

Propriétaire	Adresse et type de bien	Prix d'acquisition proposé	Valeur vénale services fiscaux	Différence en %
Mme Noëlle Brassens	1, cours Charlemagne (immeuble entier avec un terrain de 1 058 mètres carrés) usages d'habitation et commercial	8 000 000 F dont 7 000 000 F à la signature de l'acte et 1 000 000 F à l'entrée en jouissance au 31 décembre 1999	6 956 520 F	15 %

B - Propose, dans ces conditions et pour ne pas retarder la conclusion dudit accord, de délibérer comme suit ;

Vu le présent dossier ;

Oùï l'avis de ses commissions urbanisme, habitat et développement social et finances et programmation;

DELIBERE

1° - Approuve ladite acquisition.

2° - Autorise monsieur le président à :

- a) - signer, le moment venu, l'acte authentique à intervenir,
- b) - passer outre l'avis des services fiscaux dans la limite précisée ci-dessus,
- c) - déposer, d'ores et déjà, la demande de permis de démolir.

3° - La dépense résultant de cette acquisition sera imputée sur les crédits ouverts au budget de la Communauté urbaine - exercice 1999 - compte 211 800 - fonction 824 - opération 0242.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le président,
pour le président,